

*Le Premier Aide de Camp
de S.A.S. le Prince de
Monaco*

Monaco, le 10 Juin 1955.

Commandement du PALAIS

N° 83 /COL.

Le Colonel SEVERAC, Premier Aide de Camp
de S.A.S. le PRINCE SOUVERAIN de MONACO

à Monsieur Jean PEAN
2 Rue Neuve à N I C E.

Référence: Votre devis pour la réfection des mosaïques
et du grand escalier du PALAIS de S.A.S. le PRINCE
SOUVERAIN de MONACO.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer l'acceptation
de S.A.S. le PRINCE SOUVERAIN, relative à votre devis de
1.140.000 francs, concernant les travaux qui y sont énu-
mérés.

Toutefois, ce devis ne doit pas comporter la
clause " in fine " concernant la réserve que vous y avez
faite d'une majoration en plus de 10 %, tout en conservant
celle d'une diminution du même ordre.

Il y aurait avantage à ce que les travaux
soient exécutés entre le 20 Juin (date de la fermeture de
la Maison Princièrè) et le 1er Octobre de cette année.

Veillez prendre toutes dispositions à votre
convenance pour mener à bien le programme ainsi établi.

Il y aura lieu également de prendre contact au
préalable avec Monsieur PERI conducteur des travaux du
PALAIS, auprès de qui vous pourrez recevoir tous rensei-
gnements ou facilités qui vous seraient nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes
sentiments de considération distinguée.

